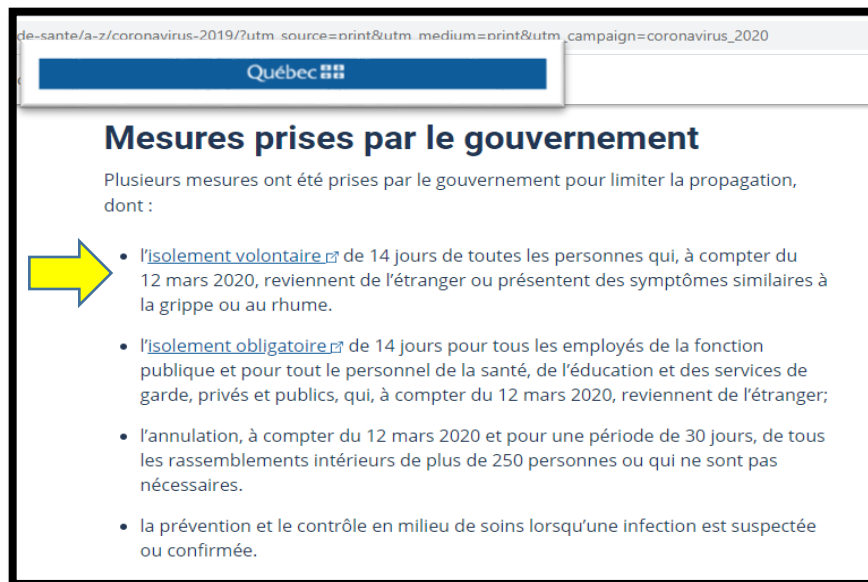




Granby, le 13 mars 2020

## AVIS À TOUS LES USAGERS PROCÉDURES - CORONAVIRUS

Comme vous pouvez le constater sur le site [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus), le gouvernement a pris des mesures préventives pour limiter la propagation du COVID-19.



de-sante/a-z/coronavirus-2019/?utm\_source=print&utm\_medium=print&utm\_campaign=coronavirus\_2020

Québec

### Mesures prises par le gouvernement

Plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement pour limiter la propagation, dont :

- [l'isolement volontaire](#) de 14 jours de toutes les personnes qui, à compter du 12 mars 2020, reviennent de l'étranger ou présentent des symptômes similaires à la grippe ou au rhume.
- [l'isolement obligatoire](#) de 14 jours pour tous les employés de la fonction publique et pour tout le personnel de la santé, de l'éducation et des services de garde, privés et publics, qui, à compter du 12 mars 2020, reviennent de l'étranger;
- l'annulation, à compter du 12 mars 2020 et pour une période de 30 jours, de tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes ou qui ne sont pas nécessaires.
- la prévention et le contrôle en milieu de soins lorsqu'une infection est suspectée ou confirmée.

Ainsi, par mesure de prévention, de santé et de sécurité pour nos usagers et employés, et considérant que plusieurs de nos usagers sont en situation de santé plus vulnérable, Ami-Bus appliquera dès maintenant les procédures suivantes :

**Tout usager présentant des symptômes similaires à la grippe ou le rhume se verra refuser le transport pour une période de 14 jours\*.**

**Nous inviterons tous les usagers à se désinfecter les mains à l'aide du produit offert sur place au moment de son embarquement dans l'autobus.**

En vous remerciant pour votre compréhension et précieuse collaboration.

\*un test négatif au COVID-19 permettra à l'utilisateur de reprendre le transport avant la fin de ce délai